

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_146-DE
		5.2
		assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. Frank GOBBATO
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 21 février au 25 avril 2024

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe des décisions prises du 21 février au 25 avril 2024.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
 Reçu en préfecture le 04/06/2024
 Publié le
 ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_146-DE

DATE	TITRE
19.03.24	La commune a décidé de signer à Monsieur Philippe Blasotti une concession de 6 m ² au cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 13/03/2024, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 2 100 €.
19.03.24	La Commune a décidé d'attribuer à Madame Solange Richer née Rieger une concession de 1 m ² au columbarium du cimetière Saint Gervais d'une durée de 50 ans à compter du 18/03/2024, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 620 €.
19.04.24	La Commune a décidé de signer avec la société RENOVERSO, sise ZI de Naudet - 32 700 LECTOURE, le bon de commande pour un montant de 24 406,71 € TTC pour les travaux d'amélioration d'accessibilité et de sécurisation de la salle omnisport avec l'installation d'un ensemble vitré équipé de portes de secours « anti-panique ».
19.04.24	La Commune a décidé de signer avec la société Alcese Développements, sise 190 rue Robert Castel – 29 200 BREST, le bon de commande pour un montant de 4 902 € TTC, comprenant le déploiement du logiciel Kanlab et de son utilisation annuelle.
19.04.24	La Commune a décidé de signer les conventions d'occupation précaire et révocable, à compter du 1 ^{er} avril 2024, avec les occupants du « Village des Brocs » nommément désignés ci-dessous : Mesdames Patricia Bordessoule, Susan Davage Amina Ighra, Marie-France Limbert, Claude Parson et Christiane Sowinski et Messieurs Philippe Bolac, Alain Gourgue, Benoît Laurent, Patrice Pagotto, Bernard Rinaldi, Didier Séré, Daniel Sureau, Jacques Verdier et Thierry Vigliaron ainsi qu'avec la SARL Trésor Antiquités ; suite à la reprise de la gestion des locaux commerciaux de l'ancien Hôpital et d'une partie du château des Comtes d'Armagnac qu'elle avait mis à disposition de l'association le « Village des Brocs » depuis le 26 juin 2015,
25.04.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 8 Route Impériale (AI 211), appartenant à Monsieur et Madame Oliver et Barbara Fossart, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
25.04.24	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 8 Rue Saint Jacques (BY 477, BY 396, BY397) appartenant à Madame Bernadette Boland, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
25.04.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 38 Rue Nationale, 1,3 et 5 Rue Saint Gervais (CK 362, CK 713, CK 714) appartenant à Monsieur Thomas Durio, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
25.04.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Rue Lafeugère Boutan (CK 711), appartenant à Eric Pérouse, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
25.04.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 17 rue Saint Gervais (CK 356) appartenant à Madame Magali AT, proposé par Maître Nicolas Jaureguiberry.
25.04.24	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis « A la Grimasse » (CL 271) appartenant à Maître Vanessa Authie et Monsieur Jean-François Deneys proposé par Maître Vanessa Authie.
25.04.24	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 15 rue de Marès (CK 862) appartenant à la SCI Immo Gestion, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.

25.04.24

La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 29 rue de L'abbé Tournier (CK 163) appartenant à Madame Anne-Charlette Brudermann, proposé par M

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 032-213202088-20240527-2024MAI27_146-DE

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Emilie SARRAN

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024